

Le guide pratique
des nouveaux
personnels
de l'académie

LIVRET D'ACCUEIL

2018 2019

L'académie / Le pilotage
Les services / Les personnels
La formation / Les adresses utiles



**POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE**

**LA BANQUE
DU MONDE
DE L'ÉDUCATION**



credit photo : peltolainen/fancy image/maakof/OJO



MA BANQUE EST DIFFÉRENTE, CEUX QUI LA GÈRENT SONT COMME MOI.

UNE BANQUE CRÉÉE PAR DES COLLÈGUES, ÇA CHANGE TOUT.

Le Crédit Mutuel Enseignant est la bancassurance dédiée au monde de l'éducation dans sa définition la plus large. A ce titre, elle est ouverte à tous les personnels de l'éducation nationale, de la recherche et de la culture. Elle vous propose une offre adaptée à vos besoins, à chaque étape de votre vie.

Crédit  Mutuel
Enseignant

Crédit Mutuel Enseignant du Bas-Rhin
cme67@creditmutuel.fr – 03 90 41 65 15

Crédit Mutuel Enseignant 68 Colmar
cme68@creditmutuel.fr – 03 89 20 45 60

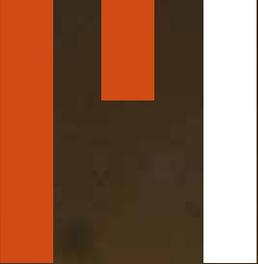
Crédit Mutuel Enseignant 68 Mulhouse
cme68mulhouse@creditmutuel.fr – 03 89 36 64 40



SOMMAIRE

Bienvenue dans l'académie de Strasbourg	6
Une académie sur deux départements	
Une académie de la région Grand Est	
Une implication forte dans l'égalité femmes/hommes et la diversité	7
L'académie de Strasbourg en chiffres	8
Les établissements publics et privés sous contrat en 2017-2018	9
L'organisation de l'académie	10
Le pilotage de l'académie	
Organigramme des services académiques	12
des pôles du rectorat	13
de la direction académique du Bas-Rhin	14
de la direction académique du Haut-Rhin	15
Votre vie professionnelle	
Gérer votre carrière	17
Vous êtes en situation de handicap	19
Votre traitement	21
L'action sociale	23
Vos remboursements de frais	24
Votre formation	26
L'accompagnement des personnels	27
Informations pratiques	
Des outils, des services, des ressources pour vous aider	29
Canopé, le réseau de création et d'accompagnement pédagogiques	33
Quelques sigles et acronymes	34
Les adresses	36
Les plans d'accès	37
Le calendrier des vacances scolaires et les jours fériés 2018-2019	38





MUSÉE
LALIQUE



UNE OFFRE POUR TOUS LES ÂGES
ET LA POSSIBILITÉ DE PROJETS SUR MESURE

HISTOIRE

ARTS

LANGAGE

SCIENCES

www.musee-lalique.com

À toutes et tous, je souhaite bienvenue dans l'académie de Strasbourg !

Vous arrivez dans une belle académie, faite de contrastes et à bien des égards passionnante. Vous contribuerez avec toute la communauté éducative à construire une école de la confiance : une école qui accompagne chacun vers la réussite, une école qui lutte contre les déterminismes et les inégalités, une école qui est le socle d'une société fraternelle.

L'année 2017-2018 a été riche en évolutions et innovations pour viser trois objectifs : garantir à tous les élèves une maîtrise des savoirs fondamentaux, accompagner les élèves vers des parcours de réussite, faire vivre les valeurs de la République.

En cette rentrée 2018, nous prolongerons ces transformations et en conforterons les acquis : le **dédoulement des classes de CP** de l'éducation prioritaire renforcée s'étend aux CP de Rep et CE1 de Rep+, la mesure « **devoirs faits** » s'amplifie. 2018-2019 sera aussi l'année de la **réforme du baccalauréat** et de la transformation de la voie professionnelle et de l'apprentissage. **Le nouveau lycée général** verra les lycéens approfondir les savoirs disciplinaires et s'engager dans des parcours plus divers. Dans **l'enseignement professionnel**, une plus grande progressivité des parcours permettra aux élèves de mieux préparer leur avenir, en matière d'insertion professionnelle comme de poursuite dans l'enseignement supérieur. **L'apprentissage**, une des forces de l'académie de Strasbourg, sera développé dans nos lycées professionnels, des passerelles et parcours mixtes permettront fluidité et progressivité dans l'acquisition des compétences.

Cette école de la confiance porte les valeurs de notre République, la liberté, l'égalité, la fraternité et la laïcité. Respecter autrui, c'est aussi agir pour l'égalité filles/garçons et la lutte contre toutes les formes de harcèlement. Notre cellule civisme et laïcité est à votre disposition.



Nous agissons aussi pour offrir à tous nos personnels plus d'équité et un environnement de travail serein. C'est notamment le sens de l'engagement de notre académie dans le processus de labelisation Afnor « Égalité femmes/hommes » & « Diversité » porté par notre ministère.

Vous êtes et serez acteurs de cette école de la confiance et c'est grâce à vous, à vos compétences que nous conduirons ensemble nos élèves vers la réussite. Vous incarnez et incarnerez les valeurs de notre République auprès d'eux, pour leurs parents et nos partenaires.

Sur ce chemin, l'Éducation nationale vous accompagne tant au travers de votre formation que des outils et ressources pédagogiques à votre service.

Je vous invite maintenant à découvrir ce livret d'accueil qui vous fournira l'essentiel des informations pratiques utiles à votre arrivée.

Je vous souhaite une très bonne année scolaire et une excellente rentrée !

Sophie Béjean
Rectrice de l'académie de Strasbourg
Chancelière des universités d'Alsace





BIENVENUE DANS L'ACADÉMIE DE STRASBOURG

Une académie sur deux départements

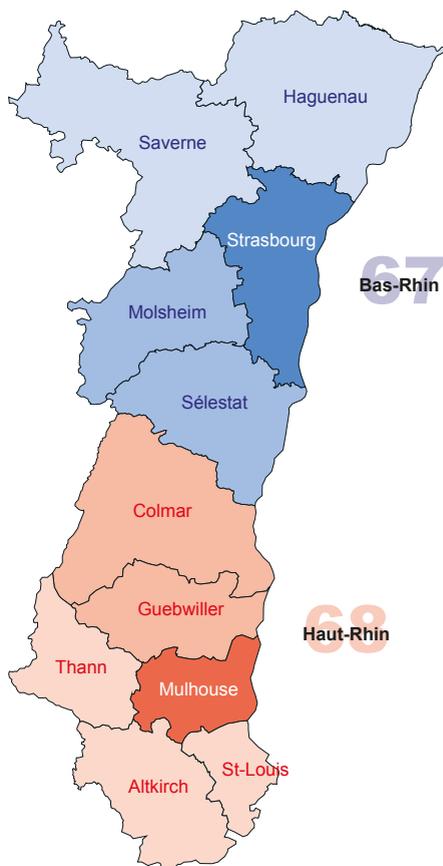
L'académie de Strasbourg s'étend sur 8 300km². Elle correspond au territoire de l'Alsace, couvre deux départements : le Bas-Rhin (67) et le Haut-Rhin (68), et est frontalière avec l'Allemagne et la Suisse. L'académie de Strasbourg est divisée en 6 bassins de formation et 11 districts.

-  Bassin Nord Alsace
-  Bassin Strasbourg
-  Bassin Centre Alsace Bas-Rhin
-  Bassin Centre Alsace Haut-Rhin
-  Bassin Mulhouse
-  Bassin Sud Alsace
-  limite district

Une académie de la région académique Grand Est

La région Grand Est est née le 1^{er} janvier 2016 de la fusion entre l'Alsace, la Champagne-Ardenne et la Lorraine. 17 régions académiques (dont 4 pour l'Outre-mer) ont été créées pour assurer la cohérence des politiques éducatives au niveau régional. Chaque académie conserve ses contours, son organisation et ses missions.

La région académique Grand Est regroupe les académies de Strasbourg, Reims et Nancy-Metz. Le recteur coordonnateur est la rectrice de l'académie de Nancy-Metz. Les rectrices des trois académies du Grand Est sont : Sophie Béjean, rectrice de l'académie de Strasbourg, chancelière des universités d'Alsace ; Hélène Insel, rectrice de l'académie de Reims, chancelière de l'université de Reims ; Florence Robine, rectrice coordonnatrice, rectrice de l'académie de Nancy-Metz, chancelière de l'université de Lorraine.



-  Recteur de région académique et recteur d'académie
-  Recteur d'académie



UNE IMPLICATION FORTE DANS L'ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES ET LA DIVERSITÉ

La question de l'égalité professionnelle et de la lutte contre les discriminations est au cœur des politiques gouvernementales et notamment de celles menées par le ministère de l'Éducation nationale.

Sous l'impulsion de la rectrice Sophie Béjean, l'académie de Strasbourg s'est engagée au printemps 2017 aux côtés des académies de Rennes et de Versailles dans une double démarche de labellisation "Égalité femmes/hommes et Diversité". Ce chantier initié par le ministère de l'Éducation nationale est encadré par la loi et guidé par un cahier des charges commun aux labels égalité femmes/hommes et au label Diversité.

CHIFFRES CLÉS (DÉCEMBRE 2016)

26 817 personnels dans le secteur public
71,7% du personnel de l'académie de Strasbourg est féminin soit 7 personnels sur 10
Part des femmes dans l'effectif public :
84,6% des enseignants du 1^{er} degré

84,6% des enseignants du 1^{er} degré
84,8% des personnels ingénieurs, administratifs, techniciens, santé et social (IATSS)
80,7% des personnels d'orientation
73,2% des personnels de surveillance et assistance éducative
70,1% des personnels d'éducation
59,2% des enseignants du 2^d degré
51,3% des personnels de direction
48,4% des personnels d'inspection



L'ACADÉMIE DE STRASBOURG EN CHIFFRES

■ Les élèves

339 052 élèves en 2017-2018,

soit 2,7% de la population scolaire en France
339 092 élèves attendus à la rentrée 2018

Premier degré

179 955 élèves dans les écoles publiques et
privées sous contrat (2017-2018)
Prévisions rentrée 2018 : 179 442 élèves

Second degré (hors lycées agricoles)

150 638 élèves dans les établissements publics et
privés sous contrat (2017-2018) y compris Segpa,
Dima et Erea.
Prévisions rentrée 2018 : 151 147 élèves (hors
Dima et Erea).

Formations post-bac (uniquement pour les formations dispensées en lycée)

8 459 étudiants (sections de techniciens supé-
rieurs, classes préparatoires aux grandes écoles,
DCG, DSAA) (2017-2018)
Prévisions rentrée 2018 : 8 503 étudiants

Évolution par niveau en base 100 (2009)



Source : constats de rentrée

Les effectifs "Académie" incluent le post-bac

Le premier degré correspond aux enseignements pré élémentaires et élémentaires, dispensés dans les écoles pré élémentaires et élémentaires

Le second degré regroupe l'enseignement dispensé dans les collèges, les lycées d'enseignement général et technologique, les lycées professionnels du ministère de l'Éducation nationale ou d'autres ministères (principalement le ministère de l'Agriculture).

Les formations post-bac sont dispensées dans les lycées (sections de techniciens supérieurs [STS], les classes préparatoires aux grandes écoles [CPGE]), les grandes écoles et les écoles ou instituts spécialisés, et dans les universités.

DCG : diplôme de comptabilité et de gestion

Segpa : sections d'enseignement général et professionnel adapté

Erea : Établissements régionaux d'enseignement adapté

Dima : dispositif d'initiation aux métiers en alternance

DSAA : diplôme supérieur d'arts appliqués

■ Budget 2017 de l'académie

1 714 M€ de dépenses de personnels (rémunération d'activité, cotisations et contributions sociales et prestations sociales)

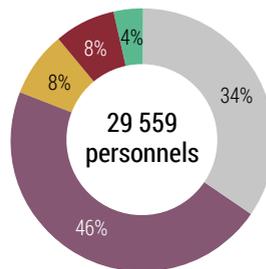
77,1 M€ de dépenses de fonctionnement (dépenses structurelles autres que celles de personnels).

7,5 M€ de dépenses d'investissement (soutien de la politique de l'Éducation nationale, formation supérieure et recherche universitaire, vie étudiante)

Les dépenses de personnels et de fonctionnement relèvent de cinq budgets : enseignement public du 1^{er} degré, du 2^d degré, soutien de la politique de l'Éducation nationale, vie de l'élève et enseignement privé sous contrat.

■ Les personnels (secteur public et privé sous contrat en 2017)

29 559 personnels
 10 209 personnels dans le 1^{er} degré
 13 749 personnels dans le 2^d degré
 1 070 personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation
 2 301 personnels de surveillance et d'assistance éducative
 2 230 personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé



■ Personnels 1^{er} degré
 ■ Personnels 2^d degré
 ■ Personnels de surveillance et d'assistance éducative
 ■ Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé
 ■ Personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation

Champ : Secteurs public et privé sous contrat
 Sources : MEN, Systèmes d'information EPP, Agora, Agape - Données issues de l'application BSA



LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET PRIVÉS SOUS CONTRAT EN 2017-2018

1 423
écoles
 public : 1 386
 privé : 37

493 maternelles
 public : 490
 privé : 3
487 élémentaires
 public : 474
 privé : 13
443 primaires
 public : 422
 privé : 21

170
collèges
 public : 146
 privé : 24

30 CFA
 Centre de formation des apprentis
 public : 16
 privé : 14

43
lycées généraux et technologiques
 public : 25
 privé : 18

29
lycées polyvalents
 public : 29
 privé : 0

22
lycées professionnels
 public : 14
 privé : 8

1 Érea
 Établissement régional d'enseignement adapté

1 École européenne
 de la maternelle au lycée

Retrouvez l'intégralité des chiffres de l'académie de Strasbourg dans la brochure « Chiffres clés 2018/2019 »



L'ORGANISATION DE L'ACADÉMIE

■ Le pilotage de l'académie

La rectrice

L'académie est placée sous l'autorité de la rectrice, nommée par décret du président de la République, en conseil des ministres.

Représentante du ministre de l'Éducation nationale, elle met en application la politique éducative définie au niveau national en l'inscrivant dans le contexte régional et dans le cadre académique. Au sein du rectorat, le secrétariat particulier, le cabinet, qui comprend la communication et les conseillers techniques, sont directement rattachés à la rectrice.

■ Les services du rectorat

Le secrétaire général d'académie est responsable, sous l'autorité de la rectrice, de l'administration de l'académie, avec l'appui des services académiques organisés autour de trois pôles :

- ressources humaines ;
- organisation scolaire et politiques éducatives ;
- expertise et conseil aux établissements et aux services.

■ Les conseillers de la rectrice

Le chef du Service académique à l'information et à l'orientation (Csaio)

Les délégués académiques :

- aux enseignements techniques (Daet) ;
- à la formation continue (Daéco) ;
- aux relations internationales et aux langues vivantes (Darilv) ;
- au numérique pour l'éducation (Dan) ;
- à la formation des personnels (Dafor).

Les conseillères des secteurs infirmier, médical et social

La proviseure vie scolaire (PVS)

L'ingénieur régional de l'équipement (IRE).

■ Les services départementaux

Adjoints de la rectrice qu'ils représentent à l'échelon départemental, les **inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'Éducation nationale (Dasen)** dirigent les services de l'Éducation nationale du département dans lequel ils sont nommés.

Ils sont les délégués de la rectrice. Dans ce cadre, ils :

- appliquent la stratégie académique,
- prennent l'ensemble des actes relatifs aux affaires des services placés sous leur autorité, se rapportant à la mise en œuvre de la politique éducative pour les enseignements primaires, secondaires, les établissements qui les dispensent et les personnels qui y sont affectés.

À l'échelon départemental, les services de l'Éducation nationale sont rassemblés au sein de la **Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN)**.

■ Les corps d'inspection

Les questions relatives à la pédagogie relèvent des différents corps d'inspection de l'Éducation nationale.

Les inspecteurs d'académie, inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR) sous l'autorité de la rectrice, évaluent et conseillent les enseignants des différentes disciplines des collèges et lycées d'enseignement général et technologique.

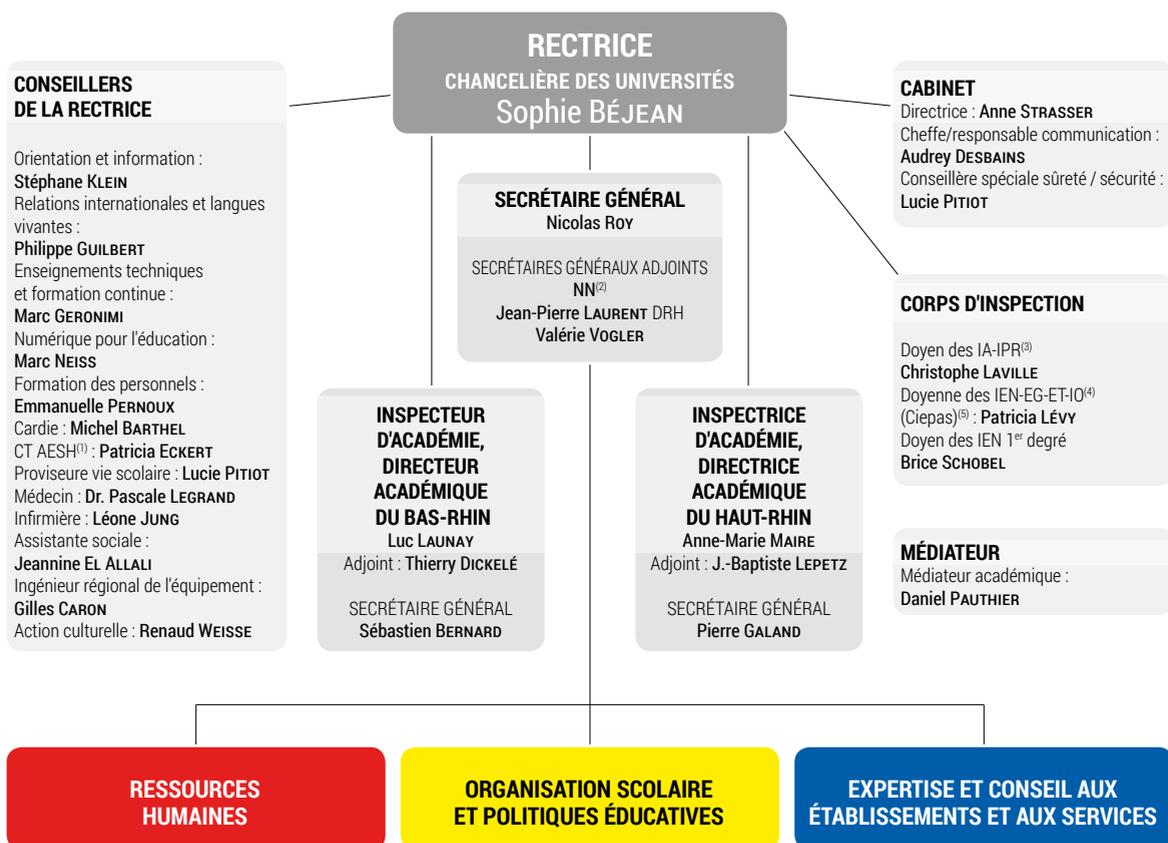
Les inspecteurs de l'Éducation nationale – enseignement technique (IEN-ET) ou général (IEN-EG) remplissent, dans l'enseignement professionnel, les mêmes fonctions que les IA-IPR. Ils s'occupent du suivi de tous les examens et certifications de la voie professionnelle.

Les inspecteurs de l'Éducation nationale du 1^{er} degré (IEN) sous l'autorité des Dasen, sont en charge d'une circonscription. Ils ont pour mission de conseiller, d'inspecter et d'évaluer tous les personnels des écoles maternelles et élémentaires de leur circonscription.

Les inspecteurs et inspectrices exercent leurs fonctions dans le cadre du programme de travail académique. Ils sont en responsabilité seuls, à plusieurs ou en inter-catégoriel, selon les disciplines ou spécialités, en liaison avec les inspections générales de l'Éducation nationale. Ils jouent un rôle important dans les dispositifs concernant les stagiaires et néo-titulaires.

L'académie de Strasbourg compte 35 circonscriptions. Strasbourg en compte 11, Colmar 1 et Mulhouse 3.

ORGANIGRAMME DES SERVICES ACADÉMIQUES RENTÉE 2018



⁽¹⁾ AESH : Accompagnement des élèves en situation de handicap

⁽²⁾ NN : Non nommé(e)

⁽³⁾ IA-IPR : Inspecteur d'académie, inspecteur pédagogique régional

⁽⁴⁾ IEN-ET / EG / IO : Inspecteur de l'Éducation nationale-enseignement technique / enseignement général / information-orientation

⁽⁵⁾ Ciepas : Collège des inspecteurs de l'enseignement professionnel

ORGANIGRAMME DES PÔLES DU RECTORAT RENTÉE 2018

RESSOURCES HUMAINES

Gestion des carrières
Formation des personnels
Dispositif d'accompagnement individualisé
Dialogue social

DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS
(DPE) : **Nadine BEURIOT**

DIVISION DES PERSONNELS
D'ADMINISTRATION ET D'ENCADREMENT (DPAE)
Florence MONG

DÉLÉGATION ACADÉMIQUE À LA FORMATION DES
PERSONNELS (DAFOR)
Emmanuelle PERNOUX

COORDINATION PAIE : **Éric BIENTZ**

MÉDECINE DE PRÉVENTION
D^r. Pascale LEGRAND

SERVICE SOCIAL
Doris BOETSCH

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL
Éric DELAUNAY

ORGANISATION SCOLAIRE ET POLITIQUES ÉDUCATIVES

Élaboration et suivi de la carte des formations
Préparation de la rentrée scolaire
Organisation scolaire et parcours des élèves
Accompagnement des réformes éducatives

DIVISION DE L'ORGANISATION SCOLAIRE (DOS) :
Anne SCHLOESSLIN-PACARY

DIVISION DE L'ÉVALUATION, DE LA
PROSPECTIVE ET DE LA PERFORMANCE (DEPP) :
Christine FRIEDRICH

SERVICE ACADÉMIQUE D'INFORMATION ET
D'ORIENTATION (SAIO) : **Stéphane KLEIN**

DÉLÉGATION ACADÉMIQUE À LA FORMATION
PROFESSIONNELLE INITIALE ET CONTINUE
(DAFPIC) : **Marc GERONIMI**

DÉLÉGATION ACADÉMIQUE À L'ACTION
CULTURELLE (DAAC) : **Renaud WEISSE**

DÉLÉGATION ACADÉMIQUE AUX RELATIONS
INTERNATIONALES ET AUX LANGUES VIVANTES
(DARILV) : **Philippe GUILBERT**

CENTRE ACADÉMIQUE POUR LA SCOLARISATION
DES ÉLÈVES ALLOPHONES NOUVELLEMENT
ARRIVÉS ET DES ÉLÈVES ISSUS DE FAMILLES
ITINÉRANTES ET DE VOYAGEURS (CASNAV) :
Thierry DICKELÉ

EXPERTISE ET CONSEIL AUX ÉTABLISSEMENTS ET AUX SERVICES

Suivi budgétaire académique
Expertise financière juridique et technique
Contrôle budgétaire et de légalité
Organisation des services académiques

DIVISION DES AFFAIRES FINANCIÈRES, APPUI
ET CONSEIL AUX ÉTABLISSEMENTS ET AUX
SERVICES (DAAFCS)
Corinne SCHMITT

DIVISION DES SYSTÈMES D'INFORMATION (DSI)
Éric LOUVEL

DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS (DEC)
Julien KLIPFEL

DIVISION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
(DESUP) : **Karima BOULHOUCHEAT**

DIVISION DES CONSTRUCTIONS
ET DU PATRIMOINE (DCP) : **Gilles CARON**

CONTRÔLE DE GESTION
Anne-Sophie MOREL

CONTRÔLE INTERNE COMPTABLE
Thuy Anh DAO DUBOST

DÉLÉGATION ACADÉMIQUE À LA FORMATION
PROFESSIONNELLE INITIALE ET CONTINUE
(DAFPIC) : **Marc GERONIMI**

DÉLÉGATION ACADÉMIQUE AU NUMÉRIQUE POUR
L'ÉDUCATION (DANE) : **Marc NEISS**

GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC -
FORMATION CONTINUE ET INSERTION
PROFESSIONNELLE (GIP-FCIP)
Marc GERONIMI

Cet organigramme est susceptible d'évoluer

ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION ACADÉMIQUE DU BAS-RHIN (67)

Inspecteur de l'Éducation nationale, chargé de l'information et de l'orientation

Étienne GONDREXON, IEN-IO⁽¹⁾

Conseillers techniques

Adaptation scolaire et scolarisation des
enfants handicapés :

Frédérique RAUSCHER, IEN⁽¹⁾

Enseignement des langues :
Anita MARCHAL

Enseignement technique :
Patricia MULLER, IEN-ET⁽¹⁾

Mission de promotion de la santé des élèves :
Dr. Catherine THON, médecin
Nathalie BOISSELIER, infirmière

Service social en faveur des élèves :
NN

Directeur académique des services départementaux de l'Éducation nationale du Bas-Rhin

Luc LAUNAY

Directeur académique adjoint des services de l'Éducation nationale

Thierry DICKELÉ

Secrétaire général académique adjoint Chef des services administratifs

Sébastien BERNARD

Cabinet

Sophie GRAPPE

Secrétariat de direction

Sylvie WELSCH
Aline THOMAS

Adjoint au directeur académique, chargé du 1^{er} degré

Jean-Baptiste LADAIQUE

Inspecteurs de l'Éducation nationale, chargés de circonscription

Erstein :	Strasbourg 4 :
Céline CROCENZO	Jean-Paul MOLINES
Haguenau Nord :	Strasbourg 5 :
Serge SACCUCCI	Brice SCHOBEL
Haguenau Sud :	Strasbourg 6 :
Philippe DANEY DE	Christophe GLEITZ
MARCILLAC	Strasbourg 7 :
Molsheim :	Franck ARDOUIN
Véronique WEIBEL	Strasbourg 8 :
Obernai : Anne GASSER	Nadine BASTIEN
Saverne :	Strasbourg 9 :
Maryse ZIMMERMANN	Laurent HEN
Sélestat : Cathy CHARVET	Strasbourg 10 :
Strasbourg 1 :	Éric CHAILLOT
Catherine MALARD	Strasbourg 11 :
Strasbourg 2 :	Karine SCHIESTEL
Patrick WACK	Vosges du Nord :
Strasbourg 3 :	Stéphanie DIDOT
Anne KRETZ	Wissembourg :
	Jean-François BOHY

Division 1^{er} degré : Anne JULLIÈRE

Bureau de la gestion collective
du personnel enseignant
Nathalie REGNOUF

Bureau de la formation initiale et continue
Peggy KREMPF

Bureau de la gestion individuelle
Catherine WOLFF

Bureau des moyens du 1^{er} degré

NN

Division des élèves (Divel) : Estelle LICHTOR Nadia KLEIN, adjointe

Divel 1
Organisation des écoles et vie scolaire
1^{er} degré
Isabelle JUSTER

Divel 2
Orientation et scolarité dans le 2^d degré
Nadia KLEIN

Missions transversales

Bureau d'aide au pilotage
des établissements et des écoles :
Virginie GAGEY
Rachel FISCHER-JAEG

Politique de la ville et éducation prioritaire :
Dominique BOUSSARD-MOSSER

Prévention de la violence :
Michèle VOLTZ

Conseiller prévention santé et sécurité
au travail, coordinateur risques majeurs :
Philippe DOURNEL

Absentéisme
Isabelle MAURER

Service ASH⁽²⁾
NN

Remplacement
Yves BAICRY

Cet organigramme est susceptible d'évoluer

⁽¹⁾ IEN-ET / EG / IO : inspecteur de l'Éducation nationale-enseignement technique / enseignement général / information-orientation

⁽²⁾ ASH : Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés

Adresse postale : 65 avenue de la Forêt-Noire - 67083 Strasbourg Cedex

Tél. 03 88 45 92 92 / Mèl : ce.ia67@ac-strasbourg.fr

Horaires d'ouverture au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION ACADÉMIQUE DU HAUT-RHIN (68)

Inspecteur de l'Éducation nationale, chargé de l'information et de l'orientation

Sébastien TUAILLON

Conseillers techniques

Enseignement technique

Philippe VIAIN

Adaptation scolaire et scolarisation des
élèves handicapés

Nicole FORGET

Enseignement pré-élémentaire :

Fabienne GANZITTI

Médecin : **NN**

Infirmière : **Florianne DE SALVE**

DE BRUNETON

Assistante sociale : **Catherine BECHT**

Directrice académique des services départementaux de l'Éducation nationale du Haut-Rhin

Anne-Marie MAIRE

Directeur académique adjoint des services de l'Éducation nationale

Jean-Baptiste LEPETZ

Secrétaire général Chef des services administratifs

Pierre GALAND

Cabinet

Samira BELAHCINI

Adjoint à la directrice académique, chargé du 1^{er} degré

Daniel RIBER

Inspecteurs de l'Éducation nationale, chargés de circonscription

Altkirch : Nathalie NOËL	Mulhouse 3 : Rémy KOZLIK
Andolsheim :	Riedisheim :
Fabienne SCHLUND	Nathalie BURGET
Colmar :	Saint-Louis :
Céline MOUROT-STORCK	Michèle SCHILLINGER
Guebwiller :	Thann :
Françoise VERPILLAT	David TOURNIER
Illfurth :	Wintzenheim :
Fabienne GANZITTI	David CAILLEAUX
Ingersheim :	Wittelsheim :
Olivier MEYER	Maria PERTINA
Mulhouse 1 :	Wittenheim :
Vincent MICHELAT	Christelle BARLÉON
Mulhouse 2 :	
Gérôme CONROY	

Affaires générales

Service intérieur : **Dominique MANSUY**
PAO - Reprographie : **Jean-Marie OTTMANN**
Bureau des RH : **Frédérique MUNIER**

Division de l'enseignant, des moyens et de la formation continue du 1^{er} degré

Sylvie PHILIPPE

1^{er} bureau

Moyens et pilotage de l'enseignement public
Hervé CAROL

2^e bureau

Gestion collective des personnels
du 1^{er} degré de l'enseignement public

Aline MARÉCHAL

Cellule formation continue

Magali PÉTRY

Division de l'élève et des actions pédagogiques

Anne CHAZAL

1^{er} bureau

Suivi des élèves 1^{er} et 2^d degrés
Stéphanie KIEFFER

2^e bureau

Actions pédagogiques 1^{er} et 2^d degrés

Julia MOUTEL

Chargés de mission

1^{er} degré (formation initiale et continue)

Magali PÉTRY

Prévention de la violence en milieu scolaire
NN

Communication

Olivia DUMEZ

Bilinguisme

Corinne CARRETERO

Casnav

NN

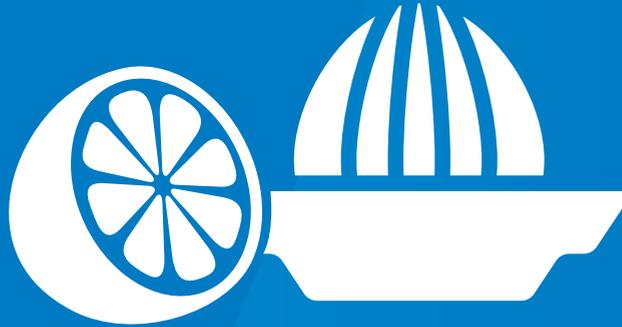
Tice⁽²⁾

Laurent KLUKASZEWSKI

Cet organigramme est susceptible d'évoluer

⁽¹⁾ **NN** : Non nommé(e)

⁽²⁾ **Tice** : Technologies de la communication pour l'enseignement



Pour bien démarrer la journée !

ABONNEMENTS TER

- Libre circulation sur le trajet de votre choix
- Une formule train + bus + tram, notamment à Strasbourg, Colmar ou Mulhouse
- Le choix entre un abonnement hebdomadaire, mensuel ou à prélèvement automatique
- Une prise en charge jusqu'à 50 % par l'employeur

grandest.ter.sncf.com - Contact TER : 0 805 415 415 (Service et appel gratuits)

Jusqu'à
75%
de réduction



VOTRE VIE PROFESSIONNELLE GÉRER VOTRE CARRIÈRE

Le pôle des ressources humaines assure la gestion des carrières et des rémunérations des personnels qui exercent dans les établissements d'enseignement du 2^d degré et de l'enseignement supérieur (hors les personnels de statut universitaire). Chaque statut est administré par un gestionnaire. Vous devrez vous adresser à ce dernier pour toutes les questions de ressources humaines que vous rencontrerez au cours de votre carrière dans l'académie de Strasbourg.

■ Vous êtes enseignant

Vous relevez de la Division des personnels enseignants (DPE).

ce.dpe@ac-strasbourg.fr / 03 88 23 39 50

DPE 1 : disciplines littéraires, linguistiques et artistiques

DPE 2 : disciplines scientifiques, technologiques et éducation physique et sportive

DPE 3 : remplaçants titulaires, vacataires, contractuels, maîtres-auxiliaires

DPE 4 : enseignement privé du 1^{er} et du 2^d degré

1 espace web pour suivre votre carrière

I-Prof*** pour les enseignants du 1^{er} et du 2^d degré public,

I-Professionnel pour les enseignants du 1^{er} et du 2^d degré privé sous contrat

Après authentification vous pourrez :

- consulter votre dossier administratif ;
- vous informer sur vos perspectives de carrière;
- compléter votre CV ;
- vous inscrire à des actes de gestion et aux opérations de mutation, et consulter le résultat.

I-Prof et I-Professionnel sont accessibles depuis le portail Arena (Accès aux ressources Éducation nationale et académiques. Voir p.30)

■ Vous êtes personnel d'administration ou d'encadrement

Vous relevez de la Division des personnels d'administration et d'encadrement (DPAE).

ce.dpae@ac-strasbourg.fr / 03 88 23 38 81

DPAE 1 : personnels d'inspection, de direction, d'orientation, d'éducation et de surveillance (assistants d'éducation), psychologues de l'Éducation nationale (PsyEN), étudiants apprentis professeurs (EAP), apprentis dans les établissements publics locaux d'enseignement (EPL) et les services académiques.

DPAE 2 : personnels d'administration, techniques, de santé et sociaux.

En vous connectant au portail Agent (Arena>gestion des personnels>Mon portail agent) après authentification sur le portail Arena, vous aurez accès à :

- votre dossier administratif et notamment retrouver votre numéro de Numen ;
- votre situation personnelle ;
- votre parcours ;
- la gestion de vos promotions et mobilités : l'outil vous permet de candidater à la liste d'aptitude et de gérer vos promotions en fonction de vos droits.

Pour tous :

Vous préparez votre retraite : adressez-vous au bureau des pensions (DPAE 3)

Vous cherchez une nouvelle orientation de carrière, adressez-vous à Martine Dupont- Schmitt, conseillère mobilité carrière
martine.dupont@ac-strasbourg.fr

■ Vous êtes professeur ou conseiller d'éducation stagiaire

Pour votre année de stage, vous serez affecté dans une école, un collège ou un lycée. Vous suivrez tout au long de l'année une formation adaptée à vos besoins, que vous soyez :

- Professeur des écoles stagiaire (PE);
- Professeur de lycée et collège stagiaire (PLC) ;
- Professeur de lycée professionnel stagiaire (PLP) ;
- Conseiller principal d'éducation stagiaire (CPE).

■ Vous êtes professeur des écoles stagiaire

Les **affectations et les opérations de gestion** collective sont gérées par la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) de votre département d'affectation.

Les **opérations de gestion individuelle** (rémunération, situation familiale, congés...) sont gérées par la DSDEN du Bas-Rhin, quel que soit votre département d'affectation.

Votre année de stage se déroule sous l'autorité de la directrice ou du directeur académique des services de l'Éducation nationale (Dasen) de votre département d'affectation.

■ Vous êtes PLC, PLP ou CPE stagiaire

Les **affectations, les mutations et les salaires** sont gérés par le pôle ressources humaines du rectorat :

- pour les PLC et les PLP : Division des personnels enseignants (DPE, voir ci-contre)
- pour les CPE, Division des personnels administratifs et d'éducation (DPAE, voir ci-contre).

Votre année de stage se déroule sous l'autorité des Dasen agissant par délégation de la rectrice, en liaison avec les corps d'inspection.

Accompagnement de l'entrée dans le métier

Les corps d'inspection pour le **second degré** ont développé des ressources et des outils pour vous accompagner durant votre année de stage, tant sur le plan administratif que pédagogique :

www.ac-strasbourg.fr/pro/formation-des-personnels/enseignants-cpe-et-cop/entree-dans-le-metier/

Si vous êtes **professeur des écoles stagiaires** vous accédez aux ressources administratives et pédagogiques qui vous sont destinées en vous connectant aux accès (ou espaces) réservés sur le site de votre DSDEN :

www.ac-strasbourg.fr/dsden67
www.ac-strasbourg.fr/dsden68



VOUS ÊTES EN SITUATION DE HANDICAP

■ Qui est considéré comme travailleur handicapé ?

Les personnes disposant de l'un des justificatifs d'éligibilité suivants :

- Les personnes ayant une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) ;
- Les victimes d'accidents du travail ou de maladie professionnelle (permanente au moins à 10%) et titulaires d'une rente ;
- Les titulaires d'une pension d'invalidité réduisant au moins de 2/3 leur capacité ;
- Les pensionnés de guerre ou assimilés (veuves de guerre, orphelins de guerre, sapeurs-pompiers, victimes d'attentats...);
- Les titulaires de la carte d'invalidité ;
- Les titulaires de l'Allocation adulte handicapé (AAH).

Le handicap est défini par la loi de 2005 comme *toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.*

■ Comment se faire reconnaître travailleur handicapé ?

- **Retirer un dossier** auprès de votre mairie ou **téléchargez-le** sur le site de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) : www.mdph.fr, puis
- **compléter le formulaire Cerfa n°13788*01** et fournir les documents demandés à la MDPH de votre lieu de résidence.

La mission handicap de l'académie de Strasbourg peut vous aider à constituer votre dossier.

Pour connaître mes droits :

www.education.gouv.fr/cid95330/le-handicap-vos-droits.html

■ Votre travail est organisé en fonction de votre handicap :

- horaires adaptés (le supérieur hiérarchique peut opposer des raisons de service) ;
- temps partiel de droit ;
- aménagement du poste de travail.

■ Votre carrière professionnelle est également adaptée :

- Priorité pour les mutations, détachements et mises à disposition (sous condition) ;
- Possibilité de départ anticipé à la retraite dès 55 ans (sous condition : 20 ans de déclaration du handicap et un taux d'incapacité de 80%) ;
- Droit à des formations adaptées au handicap.

■ Vous pouvez également bénéficier :

- D'une mise à disposition d'une assistance humaine ;
- D'une bonification des chèques vacances ;
- D'une aide aux frais de déménagement. Aide non accessible dans le cadre de la nouvelle convention financière.

■ Comment déclarer ma situation de handicap à mon employeur ?

La déclaration de votre situation de handicap est une **démarche volontaire et confidentielle**.

À tout moment vous pouvez prendre contact avec le correspondant handicap de l'académie et lui faire parvenir le justificatif de la qualité de bénéficiaire de l'obligation d'emploi.

■ Votre contact dans l'académie de Strasbourg

Karine Muller, correspondante handicap académique, 03 88 23 38 65 (accueil téléphonique entre 9h et 12h)

Correspondant-handicap@ac-strasbourg.fr

Accueil sur rendez-vous.

Aide à la constitution du dossier MDPH, mise en place des dispositifs préconisés par les médecins de prévention, recrutement des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE).

Isabella Dos-Santos : 03 88 23 36 32

Gestion de l'aménagement matériel et du transport
« domicile-travail »

www.ac-strasbourg.fr/pro/mission-handicap

**En 2017, dans l'académie de Strasbourg
105 agents ont bénéficié d'un aménagement
matériel, technique ou organisationnel.**

**LE HANDICAP
TOUS CONCERNÉS**



VOTRE TRAITEMENT

La **Direction régionale des finances publiques** verse votre traitement, à terme échu, vers le **27 de chaque mois**.

Pour une bonne prise en charge de votre traitement, complétez le dossier qui vous sera remis lors de votre prise de poste. Il doit être constitué de :

- votre arrêté de nomination;
- le procès-verbal d'installation;
- une notice individuelle destinée à la gestion administrative et financière;
- deux relevés d'identité bancaire (RIB);
- une copie lisible de votre carte vitale;
- pour le paiement éventuel du supplément familial de traitement (SFT), une copie du livret de famille et une attestation de non perception du SFT de l'employeur du conjoint.

Ces pièces sont à remettre au secrétariat de votre établissement (enseignants) ou à votre gestionnaire (personnels administratifs et d'encadrement) dans les meilleurs délais.

Si le dossier complet de prise en charge est déposé après le 8 septembre, un acompte représentant 90% du traitement est versé à la fin du mois.

La régularisation s'effectuera lors du versement de la première paye complète.

Il n'y a pas de bulletin de paye édité pour un acompte ; celui-ci figurera sur le bulletin de salaire avec le traitement suivant.

Vous venez d'être nommé sur un poste de stagiaire du ministère de l'Éducation nationale, cette nomination entraîne un changement important dans la gestion de votre dossier de sécurité sociale : vous dépendrez du régime des fonctionnaires, géré par la MGEN, mutuelle générale de l'Éducation nationale.

La MGEN procèdera au remboursement de vos frais médicaux sur la base des taux du régime général.

Pour plus d'informations : MGEN

Centre de Service
Crystal Park (Espace européen de l'entreprise),
1 avenue de l'Europe, 67300 Schiltigheim
2 rue du Vieux Marché aux Vins 67000 Strasbourg
Tél. 36 76 (coût d'un appel local depuis un poste fixe)

À la CASDEN, le collectif est notre moteur !

À la CASDEN, la mise en commun de l'épargne de tous permet à chacun de réaliser son projet aux meilleures conditions. Un modèle bancaire unique qui rassemble déjà plus d'1,6 million de Sociétaires...

Fonctionnaires, l'offre CASDEN vous est réservée !



L'offre CASDEN est disponible
dans les Délégations Départementales CASDEN
et les agences Banques Populaires.

Rendez-vous également sur casden.fr

Suivez-nous sur [f](#) [t](#) [in](#) [v](#)



CASDEN, la banque coopérative de toute la Fonction publique



L'ACTION SOCIALE

L'action sociale vise à améliorer les conditions de vie des agents de l'Éducation nationale et de leurs familles. Elle offre aux fonctionnaires de l'Éducation nationale, actifs ou retraités, diverses prestations. Elles peuvent être accordées soit au titre des prestations interministérielles (PIM), soit au titre des actions sociales d'initiative académique (ASIA). Les prestations sont versées dans la limite des fonds disponibles pour l'année civile en cours.

■ Qui peut en bénéficier ?

Les agents stagiaires et titulaires de l'Éducation nationale en activité rémunérés sur le budget de l'État ;

Les maîtres de l'enseignement privé sous contrat ;

Les agents contractuels de droit public rémunérés sur le budget de l'État dont le contrat initial est supérieur ou égal à 10 mois pour les PIM après 6 mois d'ancienneté, et avec un contrat supérieur ou égal à 6 mois pour les ASIA ;

Les assistants d'éducation (AE) et les auxiliaires de vie scolaire collectifs (AVS-CO) sous contrat supérieur ou égal à 6 mois. Attention, les prestations interministérielles ne leurs sont pas ouvertes ;

Les auxiliaires de vie scolaire (AVS-I) sous contrat égal ou supérieur à 6 mois ;

Les fonctionnaires retraités

Les ayants cause.

■ Quelles prestations ?

Les aides financières : secours urgents et exceptionnels, les prêts à court terme à caractère social, sans intérêt

L'aide aux études des enfants : aide accordée pour l'année universitaire au vue des dossiers et dans la limite des crédits disponibles. Elle est accordée pour 3 années d'études maximum par enfant

L'installation et le logement : aide à l'installation des personnels, aide à l'accès au logement, logement des fonctionnaires

Loisirs et culture : subventions pour des séjours d'enfants, voyages scolaires, séjours en camping en famille, carte Cezam

La garde d'enfants de moins de 6 ans : aide sous forme de chèque emploi service universel

Les enfants handicapés : allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans sous conditions, allocation spéciale pour jeunes adultes atteints d'une maladie chronique ou d'un handicap et poursuivant des études, séjours en centres de vacances spécialisés (sans limite d'âge), participation aux frais de séjours en centres familiaux de vacances agréés pour les moins de 20 ans.

La subvention repas : les agents en activité dont l'indice de rémunération n'excède pas 477 (INM), 480 au 1^{er} janvier 2019, bénéficient d'un tarif réduit dans les restaurants administratifs conventionnés.

■ Vos contacts :

Bureau de l'action sociale de l'académie de Strasbourg

Tél. 03 88 23 35 85 ou 03 88 23 35 89

ce.action-sociale@ac-strasbourg.fr

www.ac-strasbourg.fr/pro/action-sociale

Accueil physique : 27 bd Poincaré, bureau 211

Des actions sont également menées avec le concours de la MGEN. Elles sont accessibles aux adhérents et non adhérents. Renseignements auprès de la section du département de votre lieu d'exercice :

Section du Bas-Rhin

Accueil physique : Centre de service, 1 avenue de l'Europe – Schiltigheim, lundi : 10h-12h/ 13h-17h30, du mardi au vendredi : 9h-12h/13h-17h30

Accueil téléphonique : 36 76 (service gratuit + prix d'un appel) du lundi au vendredi de 8h à 18h30

Section du Haut-Rhin

Accueil physique : 10 rue Gustave Hirn - Mulhouse, lundi au vendredi : 9h-17h30

Accueil téléphonique : 36 76 (service gratuit + prix d'un appel) du lundi au vendredi de 8h à 18h30



VOS REMBOURSEMENTS DE FRAIS

Ils sont gérés par la division académique des finances (Daf).

■ Frais de changement de résidence

Les personnels mutés dans l'académie peuvent bénéficier d'une indemnité forfaitaire. Le dossier, constitué après la rentrée scolaire, comporte :

- l'arrêté rectoral de mutation ;
- la copie du procès-verbal d'installation ;
- le formulaire de demande de paiement visé par le chef de l'établissement ou du service d'affectation, à transmettre en 2 exemplaires ;
- les justificatifs des éléments à prendre en compte dans le calcul de l'indemnité, dépendant de la situation antérieure ou familiale des intéressés.

La Daf vous donnera tous les renseignements sur les conditions d'obtention ou de calcul de cette indemnité et sur les justificatifs à fournir.

Attention : des délais sont à respecter impérativement sous peine de forclusion. Le déménagement doit avoir lieu dans les 9 mois et la demande d'indemnisation est à transmettre dans les 12 mois à compter de la date du changement de résidence administrative.

Contact : Bernard Strich, 03 88 23 34 05

■ Frais de remboursement de transport domicile/travail

Les frais de remboursement de trajet domicile/travail sont partiellement pris en charge lorsqu'ils sont effectués au moyen de :

- Transports publics de voyageurs
- Services publics de location de vélos

Les billets journaliers ne sont pas pris en charge.

Sont exclus du dispositif de remboursement :

- Les personnels utilisant leur véhicule personnel ;
- Les agents bénéficiant d'un logement de fonction ne supportant aucun frais de transport domicile/travail ;

- Les agents bénéficiant déjà d'une prise en charge pour le même trajet.

Modalités de remboursement :

Faire la demande de prise en charge auprès de votre gestionnaire.

Pour une première demande envoyez à votre gestionnaire :

- le formulaire de demande de prise en charge,
 - la copie de votre contrat de transport ou de votre Badgé (assurez-vous que le numéro d'usager est lisible), et
 - l'original de votre titre de transport ou un justificatif de paiement fourni par le transporteur (Attention, le reçu de carte bancaire n'est pas considéré comme un justificatif d'achat de titre de transport).
- Chaque mois, retournez à votre gestionnaire le formulaire de demande de prise en charge et le justificatif de paiement fourni par le transporteur.

Télécharger le formulaire de demande de prise en charge : Arena>Intranet, référentiels et outils>Stracad'hoc puis sélectionnez Ressources humaines, et entrez les mots clés « Remboursements de frais ».

■ Frais de déplacement

Les personnels titulaires ou contractuels de l'académie de Strasbourg qui effectuent des déplacements professionnels en dehors de leur résidence administrative ou familiale, peuvent demander la prise en charge des frais de transports induits par ce déplacement et le cas échéant, l'attribution d'indemnités pour compenser les frais de repas et d'hébergement.

Tout déplacement doit faire l'objet au préalable d'un ordre de mission permanent ou temporaire.

Les déplacements ouvrant droit à une prise en charge sont :

Les examens et concours

- Personnel enseignant : saisissez votre demande sur IMAG'IN (www.ac-strasbourg.fr Rubrique « Tous les outils et services »)
- Personnel administratif : envoyez un courrier à la Division des examens et concours (6 rue de la Toussaint-67975 Strasbourg cedex 9) avec les justificatifs de transport. Prise en compte d'un seul remboursement par année civile.

Formation du 1^{er} degré

- Imprimez les états de frais (www.ac-strasbourg.fr espace réservé aux enseignants du 1^{er} degré rubrique « Formulaire »)
- Envoyez les états de frais dûment remplis et les justificatifs à la DSDEN service formation continue dont vous dépendez.

Formation 2^d degré

- Imprimez les états de frais (www.ac-strasbourg.fr, rubrique « Formation des personnels »)
- Envoyez les états de frais dûment remplis et les justificatifs à la Division académique à la formation continue des personnels – DAFOR (27 boulevard Poincaré – 67975 Strasbourg cedex)

Autres déplacements

Pour tous les personnels : saisissez directement votre demande dans CHORUS-DT (www.ac-strasbourg.fr, rubrique « Tous les outils et services »)

Téléchargez la circulaire relative aux frais de déplacement des personnels de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche : Arena>Intranet, référentiels et outils>Stracad'hoc puis sélectionnez Ressources humaines et entrez les mots clés Remboursements de frais.



VOTRE FORMATION

La Délégation académique à la formation des personnels (Dafor) pilote les dispositifs académiques de formation pour l'ensemble des personnels de l'académie (enseignants, encadrement, personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (ATSS)). Diverses possibilités de formation et de développement des compétences professionnelles sont proposées, notamment dans le cadre du plan académique de formation (Paf) annuel, ou en réponse à des besoins locaux.

Pour les personnels enseignants et d'Éducation et en parallèle du Paf, la Dafor :

- organise les préparations aux concours internes dans la plupart des disciplines ;
- met en œuvre des formations territoriales de proximité (FTP) et des formations d'initiative locale (Fil) ;
- organise des dispositifs spécifiques comme l'accompagnement à l'entrée dans le métier en lien avec l'École supérieure du professorat et de l'éducation (Espé) de l'académie de Strasbourg ;
- soutient les innovations et les expérimentations pédagogiques ;
- accompagne les groupes de formation-action (GFA) et les groupes de travail (GT) ;
- aide à la mise en place des groupes professionnels de secteur (GPS) ;
- assure la logistique des formations en milieu professionnel (FMP) ;
- est le partenaire pédagogique des établissements français de l'étranger (AEFE) de la zone Europe centrale et orientale ;
- coordonne les dispositifs de reconversion/adaptation.

En collaboration avec la Direction générale de ressources humaines (DGRH) et l'École supérieure de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESENESR), la Dafor est également responsable de la formation statutaire et continue des personnels de direction et d'inspection, des personnels ATSS et d'encadrement. En outre, elle instruit et

met en œuvre les demandes individuelles et collectives qui émanent des établissements et des services. Elle assure aussi la participation des personnels de l'académie aux actions de formation interministérielles et nationales.

L'offre de formation est publiée en ligne, sous la forme d'un plan académique de formation (Paf).

www.ac-strasbourg.fr/pro/dafor

Vous y trouverez les formations proposées aux différentes catégories de personnels :

- Personnels d'encadrement et personnels ATSS
- Enseignants du second degré, avec une rubrique "Entrée dans le métier" destinée aux professeurs stagiaires.

Calendrier

Le recueil des candidatures individuelles se fait en ligne du lundi 20 août au jeudi 09 septembre 2018,

y compris pour les préparations aux concours internes (www.ac-strasbourg.fr/pro/dafor). À noter : certains dispositifs ne sont pas ouverts aux candidatures individuelles et destinés à des publics désignés.

D'autres dispositifs font l'objet d'un appel à candidatures en cours d'année.

Les enseignants du premier degré trouveront toutes les informations sur les formations proposées dans leur département, en se connectant aux accès réservés sur le site de leur direction académique :

www.ac-strasbourg.fr/dsden67

www.ac-strasbourg.fr/dsden68

Contactez la Dafor

27 boulevard Poincaré - Strasbourg

03 88 23 39 09 / ce.dafor@ac-strasbourg.fr

www.ac-strasbourg.fr/pro/dafor

Accueil du public : du lundi au vendredi

8h30-12h et 13h30-17h



L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNELS

■ Par le service social

www.ac-strasbourg.fr/pro/sante-social

Les assistantes et assistants sociaux des personnels ont un **rôle d'accueil, d'écoute, d'accompagnement et de suivi social, d'information, d'orientation et de médiation.**

Ils sont liés au secret professionnel et interviennent dans les domaines suivants :

- économique (aide financière et conseil budgétaire) ;
- travail (insertion professionnelle, violences, conflits, risques psychosociaux) ;
- famille (rupture familiale, logement...) ;
- santé (congés spéciaux, handicap...).

Ils reçoivent sur rendez-vous, mais peuvent aussi se rendre à domicile.

Contact :

Tél. 03 88 23 35 29

www.ac-strasbourg.fr/pro/sante-social

■ Par le service médical

www.ac-strasbourg.fr/pro/sante-social

Les médecins de prévention interviennent dans le domaine de la santé et du bien-être au travail des personnels de l'Éducation nationale.

Ils ont un **rôle de conseil auprès de l'administration et des agents, assurent le suivi des personnels et sollicitent les aménagements de poste de travail.** Ils sont en relation avec le comité médical, la commission de réforme et émettent un avis médical pour les demandes de congés spéciaux, de mutation, de postes adaptés...

Bas-Rhin : 03 88 23 35 32

ce.medecine-prevention67@ac-strasbourg.fr

Haut-Rhin : 03 89 33 64 81 (Mulhouse)

03 89 20 54 57 (Colmar)

ce.medecine-prevention68@ac-strasbourg.fr

■ Par des dispositifs spécifiques

Conseil mobilité carrière (CMC)

Les conseillères, placées auprès du directeur des Ressources humaines, accompagnent tout personnel dans l'évolution de son parcours professionnel et ses projets de mobilité (information, conseil, entretien et bilan de carrière).

Martine Dupont-Schmitt, Sylvie Milley :

03 88 23 39 79 / martine.dupont@ac-strasbourg.fr

Personnels enseignants du 2^d degré à besoins particuliers

Placée auprès de la Division des Personnels Enseignants (DPE), la chargée de mission reçoit tout personnel enseignant du 2^d degré rencontrant des difficultés dans son parcours professionnel.

L'entretien permet d'analyser la situation, de clarifier les besoins et d'apporter des réponses personnalisées en dirigeant le personnel vers les services adaptés ou en proposant, dans un cadre institutionnel, des formations individualisées ou collectives appropriées.

Christiane Baldensperger : 03 88 23 36 61

christiane.baldensperger@ac-strasbourg.fr

Point d'accueil et d'écoute

Il offre aux personnels de l'académie un espace d'écoute leur permettant d'évoquer tout problème ayant trait à l'exercice de leur activité professionnelle.

Il reçoit et traite tout signalement intervenant dans le cadre professionnel et relatif à une **situation de discrimination ou de violence sexiste ou sexuelle.**

Permanence téléphonique : 03 88 23 36 99 (36 99 en interne)

Les membres du point d'accueil et d'écoute reçoivent sur rendez-vous.

Attention, les permanences téléphoniques ne fonctionnent pas pendant les vacances scolaires.

MÊME POUR SARAH, ENSEIGNANTE, LES RISQUES DU QUOTIDIEN NE MANQUENT JAMAIS À L'APPEL.

ASSURANCE PROFESSIONNELLE

VÉHICULE PERSONNEL ASSURÉ

AUSSI LORS DES DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS*

OFFRE RÉSERVÉE
AUX MÉTIERS DE L'ENSEIGNEMENT

-10% SUR LES CONTRATS
D'ASSURANCE AUTO**

**GMF 1^{ER} ASSUREUR
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC**



ASSURÉMENT HUMAIN

GMF 1^{er} assureur des agents du service public : selon une étude Kantar TNS de mars 2017.

*Pour les agents fonctionnaires en cas d'usage du véhicule privé - trajet/travail avec l'extension « déplacements professionnels ».

** Offre réservée aux personnels des métiers de l'enseignement. Remise de 10% sur le montant de la 1^{ère} cotisation annuelle, pour toute souscription d'un contrat d'assurance AUTO PASS. Offre valable jusqu'au 31/12/2018, non cumulable avec toute offre promotionnelle en cours.

Pour connaître les conditions et limites des garanties de notre contrat AUTO PASS, contactez votre agence GMF ou téléphonez au 0 970 809 809 (n° non surtaxé, du lundi au samedi de 8h à 20h). Les Conditions Générales et la convention d'assistance de ce contrat sont consultables sur gmf.fr

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret et sa filiale GMF ASSURANCES. Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.

Venez nous rencontrer :

- 29 rue de Lausanne, à Strasbourg
- 26 route de Strasbourg, à Haguenau
- 3 avenue du Docteur Charles Houllion, à Sélestat

Ou renseignez-vous au 0 970 809 809 (n° non surtaxé) ou sur www.gmf.fr





DES OUTILS, DES SERVICES, DES RESSOURCES POUR VOUS AIDER

■ La messagerie académique ou webmail

prenom.nom@ac-strasbourg.fr

Chaque personnel de l'académie dispose d'une adresse de messagerie professionnelle nominative et personnelle.

Vous pouvez y accéder :

- En saisissant **courrier.ac-strasbourg.fr** dans la barre d'adresse de votre navigateur.
- Par le bouquet de **E- services** (cliquez sur l'icône, puis onglet Personnels).
- Depuis la page d'accueil du site **www.ac-strasbourg.fr** (Professionnels>outils et services>webmail de l'académie de Strasbourg).

Sur la page d'accueil de la messagerie, des guides sont à votre disposition pour vous accompagner dans son utilisation au quotidien. La taille de l'espace de stockage est personnalisable.

■ Le bouquet de services en ligne

L'Éducation nationale propose un ensemble de services en ligne pour rendre son administration plus simple, plus efficace et plus proche à destination des élèves, des étudiants, parents et personnels. L'onglet Personnels vous donnera accès notamment à :

l'annuaire académique via ARENA ;

ARENA (Portail d'accès à vos services et applications) ;

Chorus DT via Arena (Outil de gestion des frais de déplacement) ;

Entea (Espace numérique de travail en Alsace) ;

Espace réservés 68 – 1^{er} degré (Espace personnalisé réservé aux directeurs et enseignants du 1^{er} degré) ;

Espace réservés 67 – 1^{er} degré (Espace personnalisé réservé aux directeurs et enseignants du 1^{er} degré) ;

Un glossaire ;

I-prof/I-professionnel ;

M@gistère (Dispositif de formation continue en ligne pour les enseignants) ;

Messagerie académique ;

Plan académique de formation (PAF).

■ Travailler en toute sécurité

Pour minimiser les risques, vous devez prendre connaissance de la charte d'usage de l'internet et de la messagerie, disponible sur :

ssi.ac-strasbourg.fr/referentiels/les-chartes/charte-dusage-de-linternet-et-de-la-messagerie/,
ou

Site de l'académie **www.ac-strasbourg.fr** onglet Personnels >Outils et services >Sécurité des systèmes d'information.

■ L'assistance informatique

À compter de la rentrée 2018, l'assistance informatique se transforme. Le nouveau guichet unique CIRrUS (Centre des incidents et des ressources pour les utilisateurs de l'académie de Strasbourg) permettra de centraliser et simplifier les demandes d'assistance et de service tout en améliorant le suivi et la qualité des services fournis.

CIRrUS est un outil web accessible à tout utilisateur utilisant les systèmes d'information de l'académie de Strasbourg.

Il offre la possibilité :

- d'accéder à un formulaire pour soumettre un dossier (incident, demande de service, conseil) ;
- de suivre l'évolution de vos dossiers, apporter des informations complémentaires...
- de clore le dossier ;
- d'accéder à des informations utiles en réponse à des questions fréquemment posées (Rubrique FAQ disponible ultérieurement).

Pour une meilleure prise en charge et suivi de vos demandes, rendez-vous sur le centre de service CIRrUS (Portail Arena, menu Support et Assistance) : vous pourrez y créer un dossier en renseignant un formulaire.

Vous souhaitez proposer des suggestions d'amélioration sur le site ou partager une information :
webmestre@ac-strasbourg.fr

Le portail Arena (Accès aux ressources Éducation nationale et académiques)

Arena permet d'accéder à vos services et applications nationales et académiques, ainsi qu'à vos applications web sécurisées : I-Prof / I-Professionnel, Chorus DT, m@gistere, annuaire académique...

L'académie sur les réseaux sociaux

Suivez-nous sur :

Twitter : @acstrasbourg

Dailymotion : www.dailymotion.com/acstra

Facebook vie lycéenne et collégienne :

@vlc.ac.strasbourg

The screenshot shows the homepage of the Académie de Strasbourg website. At the top, there is a navigation bar with links for PÉDAGOGIE, PROFESSIONNELS, PRESSE, NOUS CONTACTER, and OFFRES D'EMPLOI. Below this, the website logo and the text 'ac-strasbourg.fr POUR L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE' are visible. A search bar is located on the right. A red navigation bar contains links for ACADÉMIE, DE L'ÉCOLE AU SUPÉRIEUR, ORIENTATION - FORMATION, EXAMENS - CONCOURS, and ACTION ÉDUCATIVE. The main content area features a section titled 'ACTUALITÉS ACADÉMIQUES' with a sub-heading 'Recrutement de 600 volontaires "Service civique"'. The text describes the recruitment of 600 volunteers for civic service starting in 2016. To the right of the text is a large graphic for 'ENGAGÉ AVEC LE SERVICE CIVIQUE' featuring a stylized 'S' logo. Below the text are four numbered buttons (1, 2, 3, 4) and a link for 'Toutes les actualités'. On the right side, there is a sidebar with social media icons for Contact, Flux RSS, E-services, Calendrier, Twitter, and Dailymotion. Below this is an 'IMPORTANT' section with links for 'Demande ouverture de pôle bilingue', 'Demande de dérogation en cours', and 'Inscription sections internationales'.

■ Le site internet de l'académie www.ac-strasbourg.fr

Le site internet de l'académie de Strasbourg est accessible aux personnes en situation de handicap visuel et s'adapte à tous les modes de consultation (PC/Mac, tablettes, smartphones).

Il est constitué de 3 espaces :

Un espace grand public destiné à répondre aux attentes des usagers (parents, candidats, associations) par thématiques : De l'école au supérieur, Orientation-Formation, Examens-concours, Action éducative.

un espace professionnel pour les acteurs de l'Éducation nationale. Vous trouverez toutes les informations concernant les évolutions de carrière, les mouvements des personnels, les concours, la formation, l'action sociale.
www.ac-strasbourg.fr/pro

un espace pédagogique qui héberge les sites disciplinaires et les ressources éducatives transversales : éducation à la culture, à la citoyenneté, à la santé, aux médias ; les relations école-entreprise ; la promotion des sciences et techniques...

Des enseignants formés à l'outil de gestion de contenu du site animent et enrichissent quotidiennement l'espace pédagogique, sous la responsabilité des corps d'inspections.
www.ac-strasbourg.fr/pedagogie

■ La délégation académique au numérique pour l'éducation (Dane)

www.ac-strasbourg.fr/pedagogie/dane

La Dane pilote au niveau académique la politique numérique au service de la pédagogie.

Ses principales missions :

- mettre en œuvre le service public du numérique éducatif ainsi que le plan numérique, dans le cadre de la politique académique ;
- impulser le développement et les usages du numérique, accompagner les établissements

dans leur déploiement, aider à la valorisation des innovations-expérimentations, en collaboration avec la conseillère académique Recherche et Développement en Innovation et en Expérimentation (Cardie) ;

- piloter la formation au et par le numérique, en collaboration avec la Délégation académique à la formation des personnels (Dafor) ;
- développer l'espace numérique de travail *Mon bureau numérique* et sa plateforme pédagogique Moodle ;
- suivre l'expérimentation de la mise en œuvre de nouveaux services du numérique éducatif ;
- accompagner les projets nationaux appels à projets et régionaux (lycée 4.0) déployés dans les établissements.

L'espace numérique de travail *Mon bureau numérique*

: accessible par un simple navigateur depuis tout ordinateur connecté à Internet, l'ENT permet, après authentification, d'accéder à différents services de l'établissement selon son profil (parent, enseignant, élève, administration) :

- plateforme pédagogique Moodle ;
- scolarité, absences, notes, cahier de texte, emploi du temps, etc ;
- outils de communication : messagerie, pages personnelles, journal de l'établissement, actualités, etc.

Accédez à *Mon bureau numérique* :

www.monbureaunumerique.fr

Pédagogie avec Moodle

Cette plateforme, déployée dans tous les établissements de l'académie, permet de créer des parcours pédagogiques en ligne avec des accès à des ressources internes (cours, documents multimédias, exercices interactifs...) et externes (ressources éditoriales en ligne).

Elle permet également le travail collaboratif pour les enseignants d'une part, les élèves et leurs enseignants d'autre part.

■ Stracad'hoc

Stracad'hoc est le guichet unique des circulaires et documents de référence académiques.

Également consultables sur Stracad'hoc :

des outils (organigrammes, annuaires des services du rectorat et des services départementaux, répertoires téléphoniques, vademecums, etc.)

des actualités professionnelles, rubriques alimentées par les services académiques.

Dans sa première phase de déploiement, Stracad'hoc est actuellement accessible aux personnels des services académiques et aux équipes de direction des établissements publics et privés sous contrat.

Les personnels enseignants des 1^{er} et 2^d degrés et les personnels d'orientation n'y accèdent pas encore.

Un développement du portail intranet académique (PIA), est envisagé à l'horizon 2019. Ce nouveau portail devrait intégrer à terme l'ensemble des applications nationales et académiques dont Stracad'hoc.

Pour rechercher, consulter ou charger des documents génériques :

Vous êtes personnel d'un établissement :
connectez-vous depuis l'adresse
si2d.in.ac-strasbourg.fr/arena

Vous êtes personnel des services académiques :

connectez-vous depuis l'adresse
intranet.in.ac-strasbourg.fr/arena

Accueil / Publications académiques / Créer un modèle pour votre service - Modèles bureautiques

Créer un modèle pour votre service - Modèles bureautiques (10) (1 10)

- Modèle 1: MOD_ContenuCircu_jeunesenseignants_2014.doc (3 400)
- Modèle 2: MOD_ContenuCircu_jeunespersonnels_2014.doc (3 414)
- Modèle 3: MOD_ContenuCircu_jeunes_2014.doc (3 430)
- Modèle 4: MOD_ContenuCircu_jeunes_2014.doc (3 430)

Mise à jour le 23/06/2016

Personnel
Grade : Modèles de rédaction d'une lettre en forme administrative ou personnelle dans toute ou dans certaines
Accès : 3 - Modèles de courrier administratif personnalisé
Accès : 2 - Modèles de note administrative personnelle
Accès : 1 - Modèles de bulletins personnels
Accès : 1 - Modèles de courrier personnalisé

Outils

- Annuaire et répertoires téléphoniques
- Rectorat : générale
- Rectorat : département
- DIRIGES
- DODICES
- Établissements publics
- Établissements privés
- Triplicateurs des établissements publics
- Organigrammes
- Modèles de documents
- Logos
- Messagerie
- Publications
- Chiffres et analyses statistiques
- Fiches établissements et indicateurs académiques



CANOPÉ, LE RÉSEAU DE CRÉATION ET D'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUES

Direction territoriale Alsace Champagne-Ardenne Lorraine

Opérateur public du ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Réseau Canopé participe activement à la transformation des apprentissages et accompagne pleinement ceux qui la vivent au quotidien. Il propose un ensemble de **ressources et de services innovants à destination de l'ensemble de la communauté éducative.**

■ Réseau Canopé, créateur de ressources

Acteur majeur dans le numérique éducatif, le réseau conçoit des outils pédagogiques multicanaux (imprimé, web, mobile, TV) gratuits et payants.

Son offre de ressources s'inscrit dans trois univers éditoriaux spécialement pensés pour répondre aux besoins spécifiques des enseignants:

Éclairer : pour décrypter l'essentiel des actualités de la communauté éducative.

Maîtriser : pour étayer les connaissances propres au métier d'enseignant.

Agir : pour accompagner au quotidien grâce à des outils pratiques.

■ Réseau Canopé, créateur de services

Son offre de services, élaborée au plus près des besoins des enseignants, est dispensée au sein des Ateliers Canopé, répartis sur tout le territoire. Espaces de proximité, les Ateliers Canopé sont à la fois lieux de formation, d'expérimentation et d'animation.

Ses équipes s'y investissent quotidiennement.

Elles mettent leur expertise au service des enseignants dans l'accompagnement de leurs pratiques éducatives.

■ L'Atelier Canopé, espace de proximité

- Des ressources, du matériel numérique et un accompagnement pour une prise en main personnalisée ;
- Des formations adaptées à vos besoins ;
- Des solutions documentaires ;
- Des banques de séquences pédagogiques et des produits numériques éducatifs ;
- De nouveaux produits et de nouvelles technologies en situation réelle ;
- Un espace de travail convivial et équipé, propice à la créativité ;
- Échange et partage d'expérience lors de d'animations ;
- Un Atelier mobile (établissement scolaire, mairie, centre culturel, etc.) ;
- Co-construction de projets : l'Atelier Canopé aide à faire avancer les idées !

■ Retrouvez sur reseau-canope.fr

- L'ensemble de ses ressources gratuites et payantes ;
- Les actualités de Réseau Canopé ;
- La programmation des événements dans ses Ateliers Canopé ;
- Son offre de services.

Atelier Canopé 67 - Strasbourg

contact.atelier67@reseau-canope.fr
23 rue du Maréchal Juin – CS20279
67007 Strasbourg Cedex
Tél. 03 88 45 51 60 / www.crdp-strasbourg.fr

Atelier Canopé 68 - Mulhouse

contact.atelier68@reseau-canope.fr
7 rue du Chanoine Winterer
68100 Mulhouse
Tél. 03 89 56 23 89



QUELQUES SIGLES ET ACRONYMES

LES PERSONNELS

ASH	Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés
Atsem	Agent territorial spécialisé d'école maternelle
ATSS	(Personnels) administratifs, techniques, de santé et sociaux
Cardie	Conseiller académique recherche-développement, innovation et expérimentation
CVL / CVC	Conseil de la vie lycéenne / collégienne
CPE	Conseiller principal d'éducation
CSAIO	Chef de service académique d'information et d'orientation
Dasen	Directeur académique des services départementaux de l'Éducation nationale
EMS	Équipe mobile de sécurité
IA-IPR	Inspecteur d'académie, inspecteur pédagogique régional.e
IEN-ET / EG	Inspecteur de l'Éducation nationale-enseignement technique / enseigne
ITRF	Ingénieurs et personnels techniques, de recherche et de formation
PsyEN	Psychologue de l'Éducation nationale

ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT/ORIENTATION

CDI	Centre de documentation et d'information
CFA	Centre de formation d'apprentis
CIO	Centre d'information et d'orientation
Clemi	Centre de liaison de l'enseignement et des moyens d'information
EPLÉ	Établissement public local d'enseignement
Éréa	École régionale d'enseignement adapté
Espé	École supérieure du professorat et de l'éducation
Greta	Groupement d'établissements pour la formation continue
LEGT	Lycée d'enseignement général et technique
Onisep	Office national d'information sur les enseignements et les professions
Segpa	Section d'enseignement général et professionnel adapté
Ulis	Unité localisée pour l'inclusion scolaire
Rep / Rep+	Réseau d'éducation prioritaire / réseau d'éducation prioritaire renforcé
SAIO	Service académique d'information et d'orientation
UPE2A	Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (classe destinées à l'accueil des élèves non francophones)

INSTITUTIONS (CONSEIL, COMITÉ, DIVISION, DÉLÉGATION)

CAEN	Conseil académique de l'Éducation nationale
CDEN	Conseil départemental de l'Éducation nationale
CESC	Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté
CTA	Comité technique académique
CTSD	Comité technique spécial départemental
Daac	Délégation académique à l'action culturelle

Daet	Délégation académique aux enseignements techniques
Dafo	Délégation académique à la formation continue
Dafor	Délégation académique à la formation continue des personnels
Dane	Délégation académique au numérique pour l'éducation
Dareic	Délégation académique aux relations européennes, internationales et à la coopération
Darilv	Délégation académique aux relations internationales et aux langues vivantes
Depp	Division de l'évaluation, de la prospective et de la performance
DSDEN	Direction des services départementaux de l'Éducation nationale
MLDS	Mission de lutte contre le décrochage scolaire

ENSEIGNEMENTS

BTS	Brevet de technicien supérieur
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle
Cham / Chad	Classes à horaires aménagés musique / Classes à horaires aménagés danse
CPGE	Classe préparatoire aux grandes écoles
DNB	Diplôme national du brevet
EDD	Éducation au développement durable
EPI	Enseignements pratiques interdisciplinaires
Peac	Parcours d'éducation artistique et culturelle
VAE	Validation des acquis de l'expérience

OUTILS

Arena	Portail d'accès aux ressources Éducation nationale et académique
CIRrUS	Centre des incidents et des ressources pour les utilisateurs de l'académie de Strasbourg
ENT	Espace numérique de travail
Entea	Environnement numérique de travail en Alsace

Vous trouverez une liste complète des sigles et acronymes en usage à l'Éducation nationale sur :

- ▲ E-Service > Personnels > glossaire
- ▲ www.education.gouv.fr



LES ADRESSES UTILES

Rectorat de l'académie de Strasbourg

www.ac-strasbourg.fr
6 rue de la Toussaint
67975 Strasbourg cedex 9
tél. 03 88 23 37 23

27 boulevard Poincaré
(Ressources humaines)
67975 Strasbourg cedex
tél. 03 88 23 37 23

Direction des services départementaux de l'Éducation nationale du Bas-Rhin

www.ac-strasbourg.fr/dsden67
65 avenue de la Forêt Noire
67083 Strasbourg cedex
tél. 03 88 45 92 92

Direction des services départementaux de l'Éducation nationale du Haut-Rhin

www.ac-strasbourg.fr/dsden68
52-54 avenue de la République
BP 60 092
68017 Colmar Cedex
tél. 03 89 21 56 56

Délégation régionale de l'Onisep

www.onisep.fr
5 quai Zorn
67082 Strasbourg cedex
tél. 03 88 15 09 35

Les Ateliers Canopé (ex-CRDP)

www.crdp-strasbourg.fr
23 rue du Maréchal Juin
CS 20279
67007 Strasbourg cedex
tél. 03 88 45 51 60

Université de Strasbourg (Unistra)

www.unistra.fr
4 rue Blaise Pascal - CS 90 032
67081 Strasbourg cedex
tél. 03 68 85 00 00

École supérieure du professorat et de l'éducation

espe.unistra.fr/accueil
• 141 avenue de Colmar
67100 Strasbourg
tél. 03 88 43 82 00
• 1 rue Fröhlich 67604 Sélestat
tél. 03 88 58 02 50
• 12 rue Messimy
68025 Colmar cedex
tél. 03 89 21 60 40

Université de Haute-Alsace (UHA)

www.uha.fr
2 rue des Frères Lumière
68093 Mulhouse cedex
tél. 03 89 33 60 00

Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (Crous)

www.crous-strasbourg.fr
1 quai du Maire Dietrich
BP 50 168
67004 Strasbourg cedex
tél. 03 88 21 28 00

Centre local des œuvres universitaires et scolaires (Clous), maison de l'étudiant

www.clous-mulhouse.cnous.fr
1 rue Alfred Werner
68093 Mulhouse cedex
tél. 03 89 33 64 66

Préfecture de la région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine et du Bas-Rhin

www.prefectures-regions.gouv.fr/grand-est
www.bas-rhin.gouv.fr
5 place de la République
67073 Strasbourg cedex
tél. 03 88 21 67 68

Préfecture du Haut-Rhin

www.haut-rhin.gouv.fr
7 rue Bruat - BP 10489
68020 Colmar cedex
tél. 03 89 29 20 00

Direction régionale des affaires culturelles Alsace Champagne-Ardenne Lorraine

www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Grand-Est
2 place de la République
67082 Strasbourg cedex
tél. 03 88 15 57 00

Conseil régional Grand Est Alsace Champagne-Ardenne Lorraine

www.grandest.fr
1 place Adrien Zeller, BP 91 006
67070 Strasbourg
tél. 03 88 15 68 67

Conseil départemental du Bas-Rhin

www.bas-rhin.fr
Place du Quartier Blanc
67964 Strasbourg cedex 9
tél. 03 88 76 67 67

Conseil départemental du Haut-Rhin

www.haut-rhin.fr
100 avenue d'Alsace
BP 20 351
68006 Colmar cedex
tél. 03 89 30 68 68



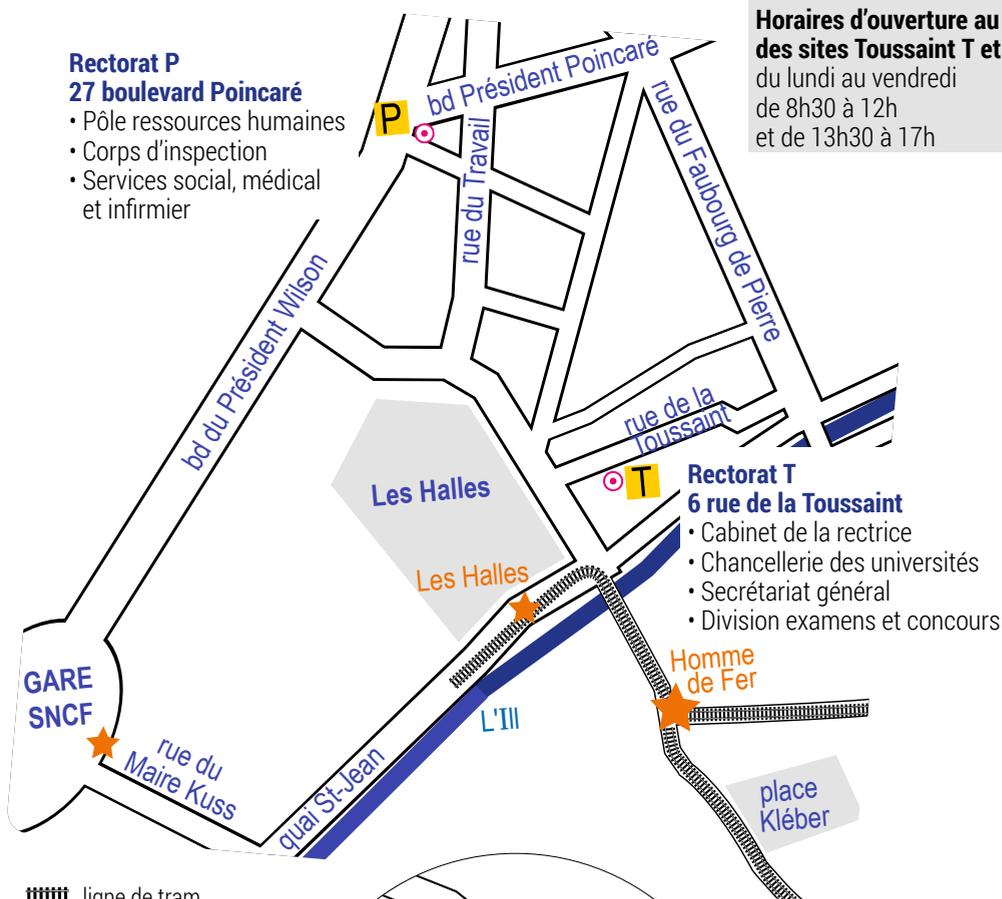
LE PLAN D'ACCÈS AUX SERVICES DU RECTORAT

Rectorat P

27 boulevard Poincaré

- Pôle ressources humaines
- Corps d'inspection
- Services social, médical et infirmier

**Horaires d'ouverture au public
des sites Toussaint T et Poincaré P**
du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 17h



Rectorat T

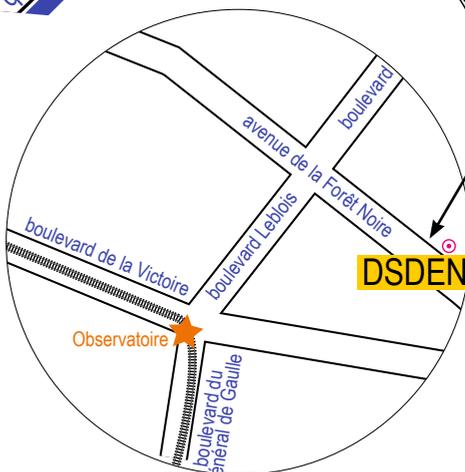
6 rue de la Toussaint

- Cabinet de la rectrice
- Chancellerie des universités
- Secrétariat général
- Division examens et concours

||||| ligne de tram
★ arrêt de tram

Horaires d'ouverture au public

du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 17h



Direction des services départementaux de l'Éducation nationale du Bas-Rhin (DSDEN) 65 avenue de la Forêt Noire

- Division de l'évaluation, de la prospective et de la performance
- Division des affaires financières, appui et conseil aux établissements et aux services



LE CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES 2018-2019 DE L'ACADÉMIE DE STRASBOURG

Prérentrée des enseignants

vendredi 31 août 2018

Rentrée scolaire des élèves

lundi 3 septembre 2018

Vacances de la Toussaint

fin des cours : samedi 20 octobre 2018
reprise des cours : lundi 5 novembre 2018

Vacances de Noël

fin des cours : samedi 22 décembre 2018
reprise des cours : lundi 7 janvier 2019

Vacances d'hiver

fin des cours : samedi 9 février 2019
reprise des cours : lundi 25 février 2019

Vacances de printemps

fin des cours : samedi 6 avril 2019
reprise des cours : mardi 23 avril 2019

Vacances d'été

fin des cours : samedi 6 juillet 2019



LES JOURS FÉRIÉS 2018-2019

Toussaint : jeudi 1^{er} novembre 2018

Armistice 1918 : dimanche 11 novembre 2018

Noël : mardi 25 décembre 2018

Saint Etienne : mercredi 26 décembre 2018

Jour de l'an : mardi 1^{er} janvier 2019

Vendredi Saint : vendredi 19 avril 2019

Lundi de Pâques : lundi 22 avril 2019

Fête du travail : mercredi 1^{er} mai 2019

Victoire 1945 : mercredi 8 mai 2019

Ascension : jeudi 30 mai 2019

Découvrez notre entreprise familiale prospère,
forte de 230 ans de tradition –
nous proposons des offres
d'emploi intéressantes
dans tous les domaines.

Postulez directement en ligne
sur notre portail dédié :
jobs.europapark.de/fr
ou via notre hotline de
candidature au
00 49 78 22 77 15 444

**Venez prendre part à une
success-story exceptionnelle!**



Plus d'infos

europapark.com |

 [europapark](https://www.facebook.com/europapark)

EUROPA PARK[®]
PARC DE LOISIRS & RESORT

 **Mack**
INTERNATIONAL



Rectorat
6 rue de la Toussaint
67975 Strasbourg Cedex 9
03 88 23 37 23
**Le portail de l'éducation
nationale en Alsace**
www.ac-strasbourg.fr